



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 3 février 2020 à 19 h 30.

Présences : Le maire : M. Stéphane Séguin

Les conseiller(e)s : M. Bernard Riopel
Mme Diane Thibault
M. Victor Boulay
M. Pier-Car Bédard
Mme Ghislaine Jean

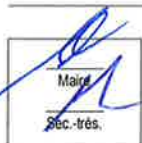
Absent : M. Jean-Guy Périard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente, Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
 - 1.4 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Vente pour taxes – Entente avec les contribuables
 - 2.3 Vente pour taxes – Paiement des arrérages et intérêts
 - 2.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales au 31 décembre 2019
 - 2.5 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales – Nomination de représentants et autorisation à enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes
 - 2.6 Autorisation d'une semaine de vacances supplémentaire
 - 2.7 Questions du public



Maire
Sec. trés.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Nomination de monsieur Gilbert Brosseau au poste de lieutenant du service des incendies
 - 3.3 Remplacement à un échelon supérieur – Service de sécurité incendie
 - 3.4 Nomination de monsieur Samuel Nadeau comme lieutenant éligible au service de sécurité incendie
 - 3.5 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
 - 4.2 Acceptation de la soumission no 3906 de Duhamel Électrique inc.
 - 4.3 Programme d'aide à la voirie locale volet – projets particuliers d'amélioration
 - 4.4 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2019-269 - Matricule 0579-42-3518
 - 6.4 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Autorisation à participer à la Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais
 - 7.2 Demande de gratuité du centre communautaire – Association des Amateurs de Chasse et de Pêche Alouette
 - 7.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations (PAI) du Ministère de la Culture et des Communications
 - 7.4 Autorisation à déposer une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
 - 7.5 Demande d'appui dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) - Peuple Weskarinis de la Petite-Nation (PWPN)
 - 7.6 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 État de la situation de Tricentris
 - 8.2 Questions du public



9. DIVERS
 - 9.1 Adoption des transferts budgétaires pour l'année 2019
 - 9.2 Équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023
 - 9.3 Questions du public
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Proposition de cours de Qi gong
 - 10.2 Demande de soutien financier – Déjeuner des élus de la MRC de Papineau au profit de Centraide Outaouais
 - 10.3 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2020-02-024

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

9.1 Adoption des transferts budgétaires pour l'année 2019;

9.2 Équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023.

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

2020-02-025

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2020-02-026

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

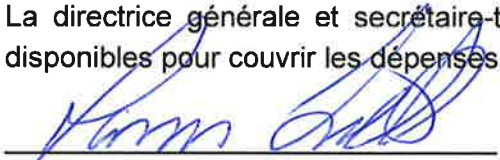
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2020-02.01 et que Stéphane Séguin, maire et Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} janvier au 25 janvier 2020, totalisant 147 622,72 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020, totalisant 89 249,47 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Vente pour taxes – Entente avec les contribuables

2020-02-027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dressé une liste des contribuables ayant des arrérages de taxes datant de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les arrérages 2018 et 2019 sont exigibles en 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE la Municipalité ne prenne aucune entente, quelle qu'elle soit avec les contribuables dont la fiche foncière indique des arrérages de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Vente pour taxes – Paiement des arrérages et intérêts

2020-02-028

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil exige des contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes municipales, le paiement total des arrérages et intérêts, pour les années 2018 et 2019 ainsi que pour toute portion de l'année 2020 qui serait alors due, au moment de la transmission des dossiers à la Firme mandatée par la MRC de Papineau au moyen d'un chèque certifié, mandat poste, argent comptant ou d'un dépôt par institution financière.

ET QUE tout chèque non certifié sera retourné au contribuable.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales au 31 décembre 2019

2020-02-029

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Lanthier directrice générale et secrétaire-trésorière a soumis au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la municipalité en date du 31 décembre 2019, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil municipal autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au plus tard le 14 mars 2020, au bureau de RPGL Avocats, la liste de tous les immeubles, dont les taxes foncières, et autres impositions qui les grèvent au 31 décembre 2019 seront impayées au 21 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.



2.5 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales – Nomination de représentants et autorisation à enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes

2020-02-030

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, et en cas d'absence de cette dernière, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à enchérir et à acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, et en cas d'absence de cette dernière, Madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la municipalité de Montpellier, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le jeudi 11 juin 2020, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité.

2.6 Autorisation d'une semaine de vacances supplémentaire

2020-02-031

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, a cumulé en 2019, 10 années d'ancienneté au service de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, a cumulé en 2019, 15 années d'ancienneté au service de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean



ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil accorde une semaine de vacances supplémentaire à Monsieur Gilbert Brosseau et Madame Manon Lanthier selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Dossier des employés

2.7 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de janvier 2020.

3.2 Nomination de monsieur Gilbert Brosseau au poste de lieutenant du service des incendies

2020-02-032

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle aucun lieutenant n'est nommé au sein du service incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique de nommer Monsieur Gilbert Brosseau au poste de lieutenant;

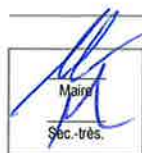
CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilbert Brosseau est un atout puisqu'il est présent de jour sur notre territoire et qu'il possède plusieurs années d'expérience;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination de Monsieur Gilbert Brosseau au poste de lieutenant pour le service de la sécurité incendie de Montpellier au taux horaire en vigueur.

Adopté à l'unanimité.



3.3 Remplacement à un échelon supérieur – Service de sécurité incendie

2020-02-033

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde au directeur adjoint ou au lieutenant en service le taux horaire accordé au directeur incendie lors d'intervention en l'absence de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Nomination de monsieur Samuel Nadeau comme lieutenant éligible au service de sécurité incendie

2020-02-034

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Marc St-Denis, directeur du service de la sécurité publique de nommer Monsieur Samuel Nadeau, pompier au service de sécurité incendie comme lieutenant éligible;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination de Monsieur Samuel Nadeau comme lieutenant éligible au service de sécurité incendie de Montpellier au taux horaire en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de janvier 2020.

4.2 Acceptation de la soumission no 3906 de Duhamel Électrique inc.

2020-02-035

CONSIDÉRANT la nécessité de se conformer aux recommandations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT la soumission no 3906 de Duhamel Électrique inc. au montant de sept mille soixante-cinq dollars (7 065 \$) plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation de deux systèmes de détecteur de gaz soit un pour la caserne et le garage municipal ainsi qu'un système de ventilation pour le garage municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la soumission no 3906 de Duhamel Électrique inc.;

ET en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Programme d'aide à la voirie locale volet – projets particuliers d'amélioration

2020-02-036

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel



Maire
Sec. trés.

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses d'un montant de six mille neuf cent cinquante-six dollars (6 956 \$) relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de janvier 2020.

6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 11 novembre 2019.

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2019-269 - Matricule 0579-42-3518

2020-02-037

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2019-269 concernant la construction projetée d'un bâtiment principal, avec une orientation et une marge de recul dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 6.1.4 « Dimension et orientation de la façade » et de l'article 6.2.1 « Marge de recul avant » du règlement de zonage 12-2000 ne peuvent être remplies;

CONSIDÉRANT QUE la face arrière du bâtiment projeté est orientée selon l'axe du lac;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment projeté est adaptée au terrain;



Mairie
Sec.-trés.

CONSÉDRANT QUE la marge de recul avant sera dérogoire pour une partie de la façade seulement;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une forme irrégulière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le règlement 16-2000 concernant les demandes de dérogoion mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 15 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposé lors de la consultation publique tenue le 3 février 2020 à 19 h 15;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la recommandation du CCUE concernant la demande de dérogoion mineure no 2019-269 pour le matricule 0579-42-3518.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Autorisation à participer à la Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais

2020-02-038

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de vingt-deux dollars (22 \$) plus les taxes applicables à Réseau biblio de l'Outaouais pour la participation de Madame Nicole Touchette, bibliothécaire;

QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.



7.2 Demande de gratuité du centre communautaire – Association des Amateurs de Chasse et de Pêche Alouette

2020-02-039

CONSIDÉRANT la demande reçue le 20 janvier dernier de Madame Brigitte Rousseau, Trésorière, de l'Association Alouette de Montpellier, demandant la gratuité du centre communautaire le samedi 9 mai 2020 afin d'y tenir leur souper annuel de doré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la gratuité du centre communautaire à l'Association Alouette de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations (PAI) du Ministère de la Culture et des Communications

2020-02-040

CONSIDÉRANT QUE pour compléter la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations (PAI) du Ministère de la Culture et des Communications afin de se procurer des équipements spécialisés pour la bibliothèque, la municipalité de Montpellier doit confirmer sa contribution financière audit projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait avoir droit à une subvention de l'ordre de 70% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE selon les soumissions en date du 7 janvier 2020 pour l'achat d'équipements spécialisés pour la bibliothèque le montant serait de trois mille trois cent treize dollars et trente-six cents (3 313,36 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil confirme sa contribution financière au montant de mille soixante-dix-neuf dollars (1 079 \$) dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations (PAI) du Ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité.


Maire
Spéc. trés.

7.4 Autorisation à déposer une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

2020-02-041

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS - EBI) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide du demandeur* et qu'elle s'engage à respecter toutes les règles et normes qui s'y rattachent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE la municipalité de Montpellier autorise la présentation du projet *La Maison du Citoyen* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Montpellier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité de Montpellier désigne Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 Demande d'appui dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) - Peuple Weskarinis de la Petite-Nation (PWPN)

2020-02-042

CONSIDÉRANT la demande reçue le 27 janvier dernier de Monsieur Jean-Pierre Bois, Chef du Peuple Weskarinis de la Petite-Nation (PWPN) et Gino 'IO' Salotti, Directeur général du PWPN demandant à la Municipalité un appui dans le but de créer ensemble une alliance stratégique afin d'instaurer un projet commun au site récréotouristique du lac Croche;



Maire
Sec.-trés.

CONSIDÉRANT QUE le WPN désire déposer une demande de subvention auprès de la MRC de Papineau dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire développer son site récréotouristique du lac Croche et partager avec les Municipalités de la MRC de Papineau un projet unique sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet correspond à la vision du développement que préconise la Municipalité pour ce site;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE la municipalité de Montpellier assure son soutien et sa collaboration au Peuple Weskarinis de la Petite-Nation WPN dans leur demande.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 État de la situation de Tricentris

8.2 Questions du public

9. DIVERS

9.1 Adoption des transferts budgétaires pour l'année 2019

2020-02-043

CONSIDÉRANT QUE les transferts budgétaires permettent d'équilibrer différents postes sans en modifier le budget initial;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



Maire
Sec-très.

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les transferts budgétaires effectués par Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, tels que spécifiés à l'annexe A intitulé « Transferts budgétaires pour l'année 2019 ».

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023

2020-02-044

CONSIDÉRANT QUE la firme Servitech a procédé à l'examen de l'état du rôle d'évaluation en vigueur et ces derniers recommandent l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE l'étude démontre entre autres, un déséquilibre et fait ressortir que les valeurs dans certains secteurs s'écartent des prix de vente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les recommandations de Servitech pour l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Questions du public

10. CORRESPONDANCE

10.1 Proposition de cours de Qi gong

Nous accusons réception d'une lettre reçue le 24 janvier 2020 demandant à la Municipalité la gratuité d'une salle afin d'y tenir des cours de Qi gong. Ce conseil ne donnera pas suite à cette demande.

10.2 Demande de soutien financier – Déjeuner des élus de la MRC de Papineau au profit de Centraide Outaouais

Nous accusons réception d'une lettre reçue le 21 janvier 2020 demandant à la Municipalité un soutien financier dans le cadre du Déjeuner des élus de la MRC Papineau au profit de Centraide Outaouais. Ce conseil ne donnera pas suite à cette demande.



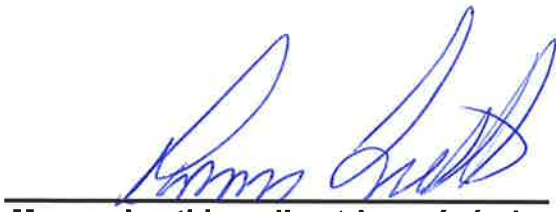
10.3 Questions du public**11. QUESTIONS DU PUBLIC****12. LEVÉE DE LA SÉANCE****2020-02-045**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 39.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire

Manon Lanthier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.